



**Journée de la CFST destinée aux organismes
responsables des solutions MSST interentreprises
(4.11.2015)**

«Participation au choix des EPI»

Dario Mordasini

Unia – Sécurité au travail / Protection de la santé

- **Dix facteurs-clés pour réussir l'utilisation des EPI.**
- **Principe: les EPI font partie intégrante de la culture de la sécurité dans l'entreprise!**

- **1.**

Les mesures isolées en matière d'EPI sont rarement crédibles.

L'entreprise a introduit un système de sécurité au travail et de protection de la santé qui s'inscrit dans la vie de tous dans l'entreprise!

▪ 2.

Il ne faut recourir aux EPI qu'à partir du moment où des mesures techniques ou organisationnelles sont impossibles.

Les EPI doivent toujours être la dernière solution à envisager pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé!

▪ 3.

Une attention particulière est accordée *dès le départ* à la participation des travailleurs, même pour les EPI.

La participation commence dès qu'il faut déterminer où utiliser des EPI et pourquoi d'autres mesures de protection (prioritaires) ne sont pas possibles!

▪ 4.

La participation des travailleurs se poursuit dans les phases suivantes de la mesure de prévention.

Participation dans les cas suivants: choix des EPI, formation à une utilisation et à un entretien corrects. Prévoir le temps nécessaire!

▪ 5.

Extraits des Directives pour la sécurité au travail de la CFST: «... prévoient que l'employeur doit mettre des EPI à la disposition des travailleurs... Mettre à disposition signifie: mise à disposition des EPI par l'employeur et à ses frais».

Conformément à la législation, les EPI requis doivent être fournis gratuitement par l'employeur!

▪ 6.

Les situations telles que le non-respect du port des EPI, leur perte, etc. sont également abordées avec les travailleurs.

Participation des travailleurs à la définition d'une procédure en cas de non-respect des règles de sécurité convenues!

▪ 7.

Les règles régissant l'utilisation des EPI sont valables pour tous.

Tous les travailleurs, quelles que soient leur position hiérarchique, leur fonction et la durée d'exposition, ont un rôle d'exemple en matière d'EPI et doivent s'y conformer!

▪ 8.

Contrôle du respect du port – mais aussi contrôle des résultats.

Les travailleurs participent également au contrôle des résultats des règles en matière d'EPI: discussion de l'évolution du nombre des accidents, analyse des causes des accidents, ... !

▪ 9.

Utiliser les EPI est une «règle vitale».

En matière d'EPI, chacun a le droit et le devoir de dire «STOP», de cesser le travail et de ne le reprendre que lorsque la protection recherchée avec les EPI est garantie!

▪ 10.

La participation, c'est aussi être impliqué dans l'exécution.

Les représentants des organes d'exécution font appel aux travailleurs lors de visites d'entreprises et expliquent les divers aspects liés aux EPI!

Conseil: formuler les règles relatives aux EPI sous la forme d'une liste de contrôle pour les travailleurs, les supérieurs et la direction.

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION!**

▪ **Informations:**

Dario Mordasini

Unia

Weltpoststrasse 20

3000 Berne 15

dario.mordasini@unia.ch

031 350 22 84